



École du Routier G.C. inc.

2220, rue Louis-Allyson
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4P3
Téléphone : (819) 379-9209
Télécopieur : (819) 379-6326

www.ergc.ca

2150, rue André C.-Hamel
Drummondville (Québec) J2C 8B1
Téléphone : (819) 472-9209
Télécopieur : (819) 472-6209

www.ergc.ca

Classe 2 (mention M seulement) - 24 heures

Formation théorique : - Code et lois (4 h)
 - Vérification avant départ (4 h)

La durée de la formation varie selon la date d'émission du permis probatoire de la SAAQ. La formation théorique a lieu à des journées fixes, généralement les mardis et jeudis, entre 18 h et 22 h, et peut dans certains cas être donnée le jour à l'intérieur d'un DEP. **Vous payez toute la formation théorique lors de la première journée de théorie en argent comptant ou par carte de débit.**

Formation pratique : - Inspection mécanique du véhicule (VAD) (4 h)
 (2 heures de VAD , 2 heures d'observation VAD ou conduite)
 - 1 formation de base avec camion (4 h)
 - Circuit de base avec autobus (4 h)
 - Circuit préparatoire à la SAAQ (2h)
 - Location véhicule pour examen à la SAAQ (2 h)

Un crédit d'impôt combiné de 32.53 % est accordé par les gouvernements du Québec et du Canada. La formation pratique se déroule avec un nombre maximal de deux (2) élèves par camion. Le calendrier de formation pratique est donc déterminé en fonction des disponibilités de chacun (e). Un délai d'un mois est exigé par la SAAQ entre l'émission du permis probatoire et la passation de l'examen pratique pour les personnes de 25 ans et plus ou ayant 5 ans d'expérience en classe 5 sinon un délai de 3 mois est requis. **Vous payez toute la formation pratique lors de votre premier cours de formation pratique. Pour obtenir la mention classe 2 F & M, vous devez passer deux examens pratiques à la SAAQ qui vous exigera chaque fois de déboursier la somme de \$ 74.**

Les pré-requis pour la formation sont les suivants:

- Être titulaire d'un permis de classe 5 (automobile depuis au moins 24 mois)
- Un examen médical à fournir à la SAAQ (formulaire disponible à la SAAQ)
- Pas plus de 3 points d'inaptitude (dossier de conduite de la SAAQ)
- Aucune suspension ou révocation permis de conduire au cours des 2 dernières années
(accumulation de points ou infraction au Code criminel)